

## Verglas et risque de pannes d'électricité : rappel des mesures à prendre pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone

**Sainte-Marie, le 5 avril 2023** - En prévision de la pluie verglaçante attendue dans la grande région de Québec et de Chaudière-Appalaches d'ici jeudi matin et des pannes de courant qui pourraient survenir, la Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Chaudière-Appalaches souhaite rappeler à la population les consignes à suivre pendant une panne électrique afin d'éviter les intoxications au monoxyde de carbone, qui peuvent être graves et mortelles :

- N'utilisez jamais de génératrice à l'intérieur d'un domicile ou dans tout autre endroit fermé (ex. : garage), même si une porte ou une fenêtre est ouverte. Lorsqu'une génératrice est utilisée à l'extérieur, installez-la le plus loin possible des portes et des fenêtres, en vous assurant que les gaz d'échappement ne sont pas dirigés vers la maison;
- N'utilisez jamais d'appareils d'appoint qui fonctionnent avec un combustible (ex. : chauffeuse, barbecue et autres appareils de cuisson, équipements de camping) à l'intérieur d'un domicile ou de tout autre endroit fermé (ex. : garage), même si une porte ou une fenêtre est ouverte;
- N'utilisez jamais une cuisinière ou un réchaud au propane ou au gaz naturel pour chauffer votre domicile.

Rappelons que tout appareil fonctionnant avec un combustible (essence, propane, mazout, bois, briquettes de charbon, etc.) émet du monoxyde de carbone. Le monoxyde de carbone est un gaz qui ne sent rien (inodore), qui ne se voit pas (incolore) et qui n'est pas irritant pour les yeux, le nez ou la gorge. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone permet de détecter la présence de ce gaz. Les symptômes possibles d'une intoxication au monoxyde de carbone incluent des maux de tête, des nausées (maux de cœur), de la fatigue ou des étourdissements. Une exposition plus importante peut entraîner des vomissements, une perte de conscience, et parfois même la mort.

### Agir rapidement

Si l'alarme d'un avertisseur de monoxyde de carbone sonne ou si vous présentez des symptômes d'une intoxication (ex. : maux de tête, nausées, fatigue, étourdissements) en présence d'une source possible de monoxyde de carbone :

- Quittez immédiatement les lieux et appelez le 911;
- Attendez l'autorisation d'un pompier avant de retourner à l'intérieur.

### Liens utiles

Pour obtenir plus d'information sur le monoxyde de carbone, consultez [le site Internet](#) du ministère de la Santé et des Services sociaux.

-30-

### Service des communications

#### Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

975, rue de la Concorde, Lévis (Québec) G6W 8A7

Téléphone : 418 386-3553

[www.ciSSSca.com](http://www.ciSSSca.com)

[12ciSSS-ca\\_communication@SSSS.gouv.qc.ca](mailto:12ciSSS-ca_communication@SSSS.gouv.qc.ca)

